DIXIEME ANNÉE. — N° 396 — On s'abonne au Bureau du Journal 17, RUE DE L'ANNONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste — SAMEDI 4 NOVEMBRE 1916

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-11

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Honorons les Morts en luttant contre les « autres ennemis » de la France

IN MEMORIAM

En cette semaine de la Fête des Morts, celles qui combattent ici de leur mieux pour faire le monde meilleur et plus beau, élèvent leurs pensées reconnaissantes et douloureuses vers tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour la défense de la bonté et de la beauté, pour la France patrie de l'Idéal. Nos cœurs vont aux mères, aux épouses, aux fiancées, aux filles qui, dans tous les pays de la Bonne Cause, pleurent les morts glorieux. Ils vont avec une pitié et des vœux ardents à ceux qui, chaque jour, dans un long martyre, se mesurent avec la mort. Nous commémorons nos amis tombés au champ d'honneur, Jean du Breuil de Saint-Germain et Anatole Georgin.

BREBIS GALEUSES

Le monde nouveau du travail, subitement créée par la guerre, souffre déjà d'un fléau qui l'empoisonnera promptement sans remède, si on n'y prend garde.

Le mal est de tout temps; mais il a pu paraître négligeable tant que le nombre des travailleuses mêlées aux hommes demeura limité. Il devient pour le pays, pour la famille, une menace terrible maintenant que toutes les femmes sont appelées sur tous les champs du travail.

On a pu lire ici tout récemment, le remarquable article où notre collaborateur Jean Pain expliquait, par un défaut d'adaptation morale des femmes à leur nouvelle vie, les désordres signalés dans certaine usine. Le fait n'est pas isolé et partout où les collaborations féminines se multiplient, il se produit ou risque de se produire.

Faudra-t-il donc s'y résigner et attendre que de nouvelles générations de travailleuses plus fortement préparées, se soient formées, pour voir s'épurer l'atmosphère des ateliers ou des bureaux ? Non, mille fois non ; il faut agir dès maintenant. Et tout d'abord dénoncer et combattre une des causes du mal qui est perpétuelle et qui demeurera, même lorsqu'une éducation meilleure aura aguerri la foule féminine contre les dangers de la vie extérieure. Il faut que, partout où des femmes travaillent avec des hommes, une police sans merci soit établie contre les brebis galeuses des deux sexes, qui démoralisent le troupeau. Elles ont fait jusqu'ici une des causes premières du discrédit et des difficultés qui ont infériorisé le travail féminin. Elles doivent disparaître sans retard aujourd'hui où l'intérêt vital du pays veut que ce travail prenne toute sa valeur et veut aussi que la famille retrouve la sienne. Le devoir primordial des grands chefs est d'y veiller impitoyablement. Le devoir des travailleurs et des travailleuses honnêtes, est de l'exiger énergiquement. Et c'est, de plus, leur intérêt à tous.

Je n'hésite point à affirmer que, dès maintenant, la généralité des femmes et des jeunes filles françaises, qui travaillent au dehors est de moralité parfaitement saine, et capable de résister aux invites et aux exemples mauvais. Et que d'autre part, les hommes, en général, respectent partout les femmes qui se respectent elles-mêmes. Il n'en est pas moins vrai que le désordre peut être mis dans les rangs féminins par un chef ou un camarade débauché; et il est tout aussi certain qu'une seule femme de mauvaise tenue peut déchaîner les mauvais instincts d'une collectivité d'hommes.

Un de nos amis vient de me signaler un ministère où chefs, employés et employées et jusqu'à des invités du dehors, des parlementaires dit-on, se conduisent scandaleusement. Le visiteur qui ouvre une porte à l'improviste est exposé paraît-il à tomber dans de petites fêtes où des dames en costumes de dessous fument et boivent avec des messieurs. Notre ami venait de recevoir les doléances d'une mère, dont la fille se voyait obligée de renoncer à son gagne-pain dans un pareil milieu. Le chef, à qui la mère avait d'abord porté ses plaintes, s'était borné à lui répondre avec une profonde pitié :

— Où diable avez-vous fait élever votre fille pour qu'elle soit aussi prude?

Il parut fort étonné d'apprendre que la jeune personne sortait d'un lycée. Nous ne serions, nous, point surpris du tout, d'apprendre que le ministère en question, recrute d'ordinaire son personnel féminin, en de tout autres endroits. C'est à la tête qu'il faudrait frapper ici, pour assainir la maison. Les honnêtes gens qui gouvernent la France, auront-ils encore longtemps la faiblesse de garder entre eux l'homme favorable à tous les fléaux corrupteurs de la race. C'est, tout d'abord des sommets, que doivent être chassées les brebis galeuses.

Il faut les poursuivre en bas sur toute la ligne autant parmi les gradés de tout rang, que parmi les simples unités. Quelle que soit la valeur d'un de ses subordonnés, le patron doit s'en défaire, dès qu'il le reconnaît incorrigiblement libertin. Et les subordonnés sérieux, hommes et femmes doivent se coaliser pour réclamer l'expulsion soit d'un chef, soit d'un ou d'une camarade de mauvaise tenue.

Voici, par exemple, une administration que je connais. J'y vois une vingtaine de jeunes filles parfaitement honorables. A côté d'elles, s'agitent une sorte de jeune voyou femelle et une enragée petite allumeuse.

— Croyez-vous que ce n'est pas à décourager de la vertu, me disait une des plus sérieuses et des plus charmantes employées, ces messieurs n'ont d'attentions que pour elles et s'ils daignent s'occuper un peu de nous, c'est pour nous engager à les imiter.

J'ai la certitude que si là, comme ailleurs, les employées honnêtes réclamaient fermement qu'on les délivre des vilaines promiscuités, elles trouveraient aussitôt pour les soutenir presque tous leurs collègues de l'autre sexe. Ceux même qui les taquinent, se souviendraient qu'ils ont, ou pourraient avoir une femme, une fille ou une sœur, exposées aux mêmes dégoûts.

Est-il besoin d'insister sur les dommages, sur les dangers mêmes que font courir au travail les brebis galeuses, dans les milieux principalement, où toute distraction peut entraîner une catastrophe. Je parlais l'autre jour, avec un brave père de famille, occupé dans une grande usine des accidents dont les ouvrières novices peuvent être victimes.

— Ce n'est pas tant, me dit-il, aux apprenties que les malheurs arrivent. On a pu remarquer, que presque toutes les victimes sont des ouvrières, notées comme peu sérieuses et plus attentives aux homme qu'à leur travail.

Passe encore si les coupables étaient les seules victimes désignées si les bons ne risquaient pas de sauter avec les mauvais.

Faisons campagne partout où nous le pourrons, pour que les hommes et les filles de joie, soient expulsés des domaines du travail.

Jane MISME.

A propos d'une lettre anonyme

Je préviens la personne qui m'a adressé une lettre infamante contre une de nos collaboratrices que je méprise profondément sa méchanceté et sa lâcheté. Lorsqu'on porte une accusation pour un but louable, on le fait à visage découvert ; si on le fait en se cachant, ce ne peut être que pour calomnier sans risques. J'envoie tout simplement le répugnant billet à la personne intéressée afin qu'elle sache ce qu'on entreprend contre elle.

J. M.

Pour les Enfants Assistés et leurs Mères

Nous avons signalé la campagne de presse de Mme Véra Starkoff tendant à obtenir que les mères d'enfants abandonnés à l'Assistance publique ne soient point aussi rigoureusement séparées de leurs enfants, et que ceux-ci leur soient aussi plus aisément rendus lorsqu'elles les réclament.

Voici ce que nous écrit à ce sujet notre distinguée confrère :

« J'ai le plaisir de vous annoncer que ma lettre ouverte a trouvé un appui très chaleureux auprès de MM. les Députés Accambray, Roux-Costadau qui lui a conservé un article dans *La France* et M. Paul Meunier qu'on retrouve toutes les fois qu'il s'agit d'humanité, et qui veut *bien se charger d'un projet de loi dans le sens de ma requête*. D'autre part, J. H. Rosny aîné a consacré à cette requête un article très vigoureux dans *L'Intransigeant* et Fanny Clar dans le *Bonnet Rouge*. »

VERA STARKOFF.

Propagation du Numéro-Programme

Nous adressons nos remerciements sincères à toutes les personnes qui continuent à nous demander des exemplaires du numéro 394, afin de faire autour d'elle un peu de propagande.

Prix des exemplaires de propogande

Les exemplaires de propagande, pris par 100 exemplaires au moins, seront comptés à raison de 7 francs les 100 exemplaires.

Pour envoi à domicile, ajouter le montant du port. Cent exemplaires pèsent environ 3 kilogs. Pour les exemplaires sous bande, il sera compté en plus, 0 fr. 50 par 100 exemplaires.

Préparation de prochains Numéros spéciaux sur divers points du Programme Féministe

Nous faisons appel à la collaboration de nos lecteurs et de nos lectrices pour les prochains numéros, où seront développés certains points du programme, que nous avons exposé dans le numéro du 31 octobre.

Nous serons heureux de recevoir soit des questions, soit des vœux, soit des renseignements pratiques sur chacune des parties de ce programme. Ces parties sont:

L'Education (éducation physique, morale, sociale, intellectuelle, domestique et professionnelle).

L'Assistance publique et privée et la Prévoyance sociale (sous toutes ses formes).

L'Hygiène sociale (lutte contre l'alcoolisme, la tuberculose, le taudis, la mauvaise alimentation, etc.).

La Morale publique et privée (relèvement des mœurs, des spectacles, lutte contre la prostitution, relèvement de la natalité, etc.).

Le Travail des femmes (orientation professionnelle, nouveaux débouchés, relèvement des salaires, réformes et revendications professionnelles).

Les droits civils et politiques des femmes (dans leur rapport avec l'intérêt national).

La propagande française à l'étranger (d'institutions, etc.).

Ces divers sujets seront étudiés sur le plan que voici :

Ce qui est. — Ce que nous souhaiterions et pourquoi. — Initiatives à prendre immédiatement.

Numéro spécial sur le droit féminin de tutelle

Un des plus prochains numéros sera consacré à la question du droit de tutelle pour les femmes et viendra à l'appui d'une campagne énergique que les féministes entreprennent pour faire aboutir enfin au Sénat la loi votée à la Chambre en 1910 étendant à toutes les femmes le droit de tutelle des orphelins réservé jusqu'ici aux hommes, et dont, seules femmes, la mère et la grand'mère de l'enfant, peuvent bénéficier.

Le rapport de la loi votée à la Chambre, sur une proposition de M. Maurice Viollette, a été confié au Sénat à M. Guillier. L'honorable sénateur n'a cessé depuis six ans de nous promettre qu'il déposerait incessamment son rapport. Il l'a promis à nouveau solennellement, en novembre 1915, à une grande réunion organisée par l'**Union fraternelle des femmes**. Trois semaines plus tard, affirmait-il, le rapport serait sur le bureau du Sénat. Il ne saurait alléguer que nous lui avons laissé oublier cette promesse; l'active secrétaire générale de l'**Union Fraternelle**, Mme Juliette François Raspail, d'une part, et de l'autre, la section de législation du **Conseil National des femmes**, l'a lui ayant à maintes reprises rappelée au cours de l'année qui vient de s'écouler. Nous en sommes réduits à penser que M. Guillier, qui s'est montré dévoué en d'autres occasions à la cause féministe, éprouve pour la confection de son rapport des difficultés décidément insurmontables pour lui.

Il ne nous reste plus qu'à lui demander de s'en dessaisir, afin qu'il soit confié à quelqu'un de ses collègues moins empêché. Il est véritablement inconcevable qu'en six années un parlementaire ne trouve point la possibilité de s'acquitter d'un travail qui fait partie intégrante de son devoir professionnel, et encore plus inconcevable que le Parlement n'exerce aucune sanction contre de pareils manquements. C'est en partie la faute du pays, qui, lui-même, n'exerce point sur l'action de ses représentants le contrôle nécessaire. Les féministes sont aujourd'hui décidées à faire connaître au pays par tous les moyens la coupable inertie qui, lorsque depuis deux ans, les orphelins se multiplient par milliers, refuse d'assurer à tous, en permettant aux femmes de devenir tutrices, l'indispensable protection féminine. Nous inaugurons une campagne tendant à obtenir, soit le dépôt immédiat du rapport de M. Guillier, soit sa démission de rapporteur.

Le numéro que nous préparons, et qui devra être abondamment répandu, sera un des éléments de cette campagne pour laquelle les Sociétés féministes, sur l'initiative de l'**Union Fraternelle**, préparent un grand meeting. Des affiches, des manifestations diverses auprès du Parlement et du public, poursuivront sans relâche, et jusqu'à ce qu'elle soit accomplie, la réforme souhaitée. Nous demandons à nos lectrices, et plus encore à nos lecteurs, qui ont le pouvoir du bulletin de vote, de faire autour d'eux des adeptes pour notre campagne et de nous adresser le plus grand nombre de réponses possibles au questionnaire suivant :

1° Lorsqu'un enfant devient orphelin de père et n'a déjà plus sa mère ni ses grands'mères, la loi lui donne pour tuteur n'importe quel homme, mais jamais une femme, même s'il s'agit d'une tante, d'une sœur, d'une amie qui l'ait élevée, ne peut devenir sa tutrice. Aucune femme, non plus, ne peut faire partie du conseil de famille chargé de seconder et de contrôler le tuteur. Des abus graves sont maintes fois résultés de ce régime, surtout lorsque l'orphelin est une fille.

Croyez-vous qu'il serait juste, raisonnable et humain, **que les femmes en général puissent devenir tutrices et membres des conseils de famille?**

2° **Connaissez-vous des cas particuliers où des enfants aient moralement ou matériellement souffert du régime actuel?**

3° **Connaissez-vous des cas où la nomination d'un tuteur, la constitution d'un conseil de famille ont été rendus impossibles parce que la loi refuse à la femme française le droit de veiller sur les orphelins?**

Combattants, veufs et pères, qui risquez votre vie pour la patrie, ne souhaiteriez-vous point que vos petits soient, si vous leur manquez, confiés à une femme plutôt qu'à un homme, et que, en tout cas, des femmes puissent veiller sur lui dans le conseil de famille?

Mères, veuves, n'êtes-vous point effrayés à l'idée que si vous disparaissiez, vous n'auriez pas le droit de confier vos enfants à une tutrice, et que aucune femme n'aurait le droit de les défendre contre un tuteur mauvais ou négligent? N'êtes-vous point, dans votre exercice présent de la tutelle, affligées de n'avoir que des hommes dans le conseil de famille qui vous assiste et vous surveille légalement?

Et vous tous parents d'enfants mineurs, ne pensez-vous jamais que vous pourriez les laisser orphelins avant l'âge et privés par la loi de toute protection féminine?

Pères, mères, et quiconque aime l'enfance, doit aider à la prompte attribution du droit aux femmes d'être tutrices et membres des conseils de famille.

UN SUCCÈS FÉMINISTE

Le *Groupe de Paris* de l'Union française pour le Suffrage des femmes, s'était préoccupé cet été de la question des femmes dans les *Commissions des Bibliothèques municipales*. Il avait cherché à provoquer des candidatures féminines, que réclamait, d'autre part, l'administration.

Le *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris* (n° 265, 1er octobre 1916), contient la liste des nominations à ces Commissions. Nous y relevons les noms suivants :

1er arrondissement : Mme Lespagnol, professeur à l'Ecole professionnelle rue d'Abbeville.

2e arrondissement : Mlle Suzanne Lévy, professeur à l'Ecole Edgar-Quinet.

4e arrondissement : Mlle Fiévet, directrice de l'Ecole Sophie-Germain.

5e arrondissement : Mme Borel, femme de lettres.

6e arrondissement : Mme Hanin, déléguée cantonale; Mlle Bonnet, directrice de la Maison des étudiantes.

7e arrondissement : Mlle Allegret, directrice du Lycée Victor-Duruy.

8e arrondissement : Mme Edwards, docteur en médecine.

9e arrondissement : Mme Metz, professeur à l'Ecole professionnelle, rue d'Abbeville; Mme Nemo, publiciste; Mme Peraldi, professeur de piano.

10e arrondissement : Mme Henri, directrice de l'Ecole professionnelle, rue d'Abbeville.

12e arrondissement : Mme Berthier, directrice de cours; Mlle Ginier, inspectrice primaire; Mme Portier, déléguée cantonale.

13e arrondissement : Mme Mallet, docteur en médecine; Mme Mispoulet, directrice d'école d'apprentissage; Mlle Bilhaut, professeur à l'Ecole Sophie-Germain.

14e arrondissement : Mme Brunot.

15e arrondissement : Mlle Colomb, directrice adjointe du cours Bouchut; Mme Moulent, surveillante de dispensaire.

18e arrondissement : Mlle Boué, professeur au lycée Lamartine.

20e arrondissement : Mlle Saffroy inspectrice primaire.

Ainsi vingt-trois femmes sont entrées dans ces Commissions locales de Bibliothèques municipales, commissions, dont le rôle éducatif peut être considérable ! C'est un succès féministe dont nous devons nous réjouir, l'intérêt de notre cause se confondant là encore avec l'intérêt général.

La Secrétaire général du Groupe de Paris de l'U. F. S. F.,
PAULINE REBOUR.

Le secrétariat n'est ouvert que les lundi, mercredi, vendredi, de 3 à 5 heures.

La directrice reçoit le vendredi après-midi de 3 à 5 heures.

Carrières Féminines

LA PHARMACIE

Comme toutes les carrières libérales, comme toutes les professions, tous les métiers, tous les emplois les plus productifs et les moins durs, la Pharmacie fut naguère fermée aux femmes. Elles furent légalement admises en 1900, aux études qui en ouvrent l'accès. Cependant, elles y sont entrées en très petit nombre. Ici, comme ailleurs, dans la pratique, lors même que le principe d'exclusion se trouvait aboli, l'esprit d'obstruction a persisté. Des campagnes intéressées se sont faites pour persuader les jeunes filles que cette carrière ne leur convenait pas. Mais, il y a pire. Aucun candidat n'est admis aux cours des Ecoles de Pharmacie dépendant des Facultés françaises qui délivrent le diplôme s'il n'a fait d'abord un stage pratique chez un pharmacien. Or, tous les pharmaciens en exercice étant des hommes, très rares furent ceux qui consentirent à admettre chez eux des stagiaires femmes. La conclusion est aisée.

Nous n'hésitons point cependant à déclarer que si, entre toutes, une profession convient aux femmes c'est celle-ci. Je ne prétends pas qu'elles y soient prédestinées mieux que les hommes par des aptitudes **naturelles, car les aptitudes** naturelles n'ont pas de sexe, nous ne le répéterons jamais assez. La nature répartit au hasard sur les individus ses dons manuels ou intellectuels, et les énormes pattes d'un géant peuvent être plus habiles à de minuscules besognes que de mignonnes mains nottes. Et nous ne recommandons, bien entendu, aux femmes ou aux jeunes filles, de ne s'engager dans cette carrière que si elles ont un goût particulier pour peser, mesurer, triturer, classer, une bonne vue, des mains adroites et sûres, un caractère calme, une faculté d'attention sans défaillance. Dites-vous, si vous avez une tendance à la distraction, que vous seriez une pharmacienne dangereuse.

Mais, à aptitudes égales, nous prétendons qu'une femme doit être préférée à un homme dans toutes les professions qui permettent au travailleur de ne pas s'éloigner de sa maison, et qui n'imposent par conséquent ni dépendance rigoureuse, ni promiscuités déplaisantes ou inquiétantes. Plus tard, quand le travail des femmes aura conquis tous ses droits, que la société se sera réorganisée, que les mœurs se seront modifiées en conséquence, cette considération perdra, sans doute, de sa valeur. Pour de longues années encore, elle reste capitale. De plus, il faut, d'autant mieux admettre des femmes dans une profession, qu'elle peut s'exercer « en ménage » et créer entre les époux la communauté, moralement et pratiquement, si bienfaisante du travail. A notre avis, la famille de l'avenir reposera sur le couple professionnel, dans lequel le conjoint se trouve tout naturellement le collaborateur, et au besoin, le remplaçant.

Enfin, dans l'état actuel des choses, en pendant que beaucoup de femmes ou de jeunes filles fortunées reculent encore devant l'idée du travail professionnel proprement dit, l'étude de la pharmacie leur ouvre une voie philanthropique, où elles peuvent rendre d'incomparables services.

Lisez ce qu'une de nos lectrices, Parisienne retirée depuis dix ans dans un village savoyard, écrit :

« Le pharmacien est à 12 kilomètres de chez nous, ce qui fait 24 kilomètres pour chercher des médicaments. J'ai, heureusement, les plus urgents à la maison. Notre canton, soit 14 communes, se trouve sans docteur; ceux d'Aix ou de Chambéry (ces deux villes sont à une distance de 25 kilomètres de notre pays), prennent 125 fr; aussi, ne va-t-on guère les chercher. Alors même qu'avant la guerre, nous avions un docteur au chef-lieu de canton, cela était insuffisant, car il était parfois à l'extrémité opposée du canton, et lorsqu'il arrivait, il fallait encore courir chez le pharmacien, ce qui demande une journée presque entière. »

Notre lectrice nous cite des cas de mortalité — de mortalité infantile surtout — dus uniquement à ces circonstances, et elle ajoute :

« Si nous continuons ainsi avec le peu de naissances que nous avons, où allons-nous. Et cependant, cela n'émeut pas les autorités, puisque cela continue. »

Les autorités n'en peuvent mais, si les docteurs et les pharmaciens manquent.

Notre lectrice, ancienne commerçante, infirmière de la Croix-Rouge, rend, non sans encombre, tous les services qu'elle peut. Le devoir des jeunes filles riches, pourvues des aptitudes nécessaires, ne serait-il point d'acquérir le droit d'exercer la médecine et la pharmacie dans les localités dont la clientèle ne suffirait point aux spécialistes obligés de vivre de leur profession. A celles-là encore, et pour ce qui concerne la pharmacie, il appartiendrait de créer ou d'acheter dans les villes des établissements où elles admettraient auprès d'elles les jeunes filles stagiaires, et aussi les aides-diplômées, hors d'état pécuniairement de posséder une officine à leur compte.

Cependant, peuvent s'engager dans cette voie celles seulement dont les familles ont la possibilité de pourvoir à leur temps et à leurs frais d'études.

Souhaitons qu'un jour proche vienne où les plus pauvres, s'ils sont doués, pourront, tout comme les autres, suivre leur vocation quelle qu'elle soit, un temps où la Société soit assez avisée pour faire les frais nécessaires à la mise en valeur des aptitudes personnelles de tous ses membres.

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLOME

Baccalauréat.
Pas de limite d'âge.
Un stage d'un an dans une officine.
Trois ans de scolarité.

Une dépense d'environ 1.500 francs pour droits d'examens.

Les inscriptions sont reçues :

1° Au secrétariat des Ecoles supérieures de pharmacie, des Facultés mixtes, des écoles de plein exercice et des écoles préparatoires de médecine ou de pharmacie, pour les villes ou les cantons dans lesquels se trouvent lesdits établissements.

2° Au greffe de la justice de paix du canton pour les autres.

Ces institutions doivent fournir au candidat les renseignements nécessaires au stage préliminaire des études et aux études.

Voici la liste des Facultés et Ecoles de Pharmacie en France, y compris l'Algérie:

Trois Ecoles supérieures de pharmacie, qui ont leur siège à Paris, Montpellier et Nancy;

Quatre facuetés mixtes de médecine et de Pharmacie, à Bordeaux, Lille, Lyon et Toulouse;

Quatre Ecoles de plein exercice, à Alger, Marseille, Nantes et Rennes;

Douze Ecoles préparatoires, à Amiens, Angers, Besançon, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Limoges, Poitiers, Reims, Rouen et Tours.

Les frais d'installation d'une pharmacie sans luxe varient de 10 à 20.000 francs.

Si vous voulez combattre l'Alcool

Adhérez à *L'Alarme*, société française d'action contre l'alcoolisme, fondée par Léonard Rosenthal. Président : Jean Finot, 45, rue Jacob.

Programme général : Obtenir du gouvernement des mesures limitant la consommation de l'alcool de bouche.

Programme actuel : Poursuivre l'application absolue de l'interdiction de vendre l'alcool aux mobilisés, aux femmes, aux mineurs, soit aux 7/10e de la population. Veiller à l'application de l'interdiction de l'alcool et des spiritueux dans les écoles maternelles et primaires, interdiction qui résulte d'une campagne de *l'Alarme*.

Cotisation minimum, 1 fr. Cotisation de membre votant, 10 fr.

L'Œuvre de Secours Publique et Privée

Frères et Sœurs de Guerre

Union des familles françaises
9, rue Laffitte

Notre œuvre aide les familles des héros morts au champ d'honneur. Tous Français et Françaises doivent en connaître le fonctionnement afin de nous apporter leur aide morale ou matérielle en faveur de ceux que nos sauveurs ont laissé sans soutien.

Créée en septembre 1914, notre Association eût des centaines d'adhérents qui se groupèrent autour de nous et offrirent leur collaboration dévouée.

Nous recevions les mères si désolées! les veuves désemparées — on plaçait l'une, on aidait l'autre, nous les consolions tous en les encourageant à se faire une nouvelle vie et en leur disant que la France ne les abandonnerait pas; nos protégées, ces nobles âmes, nous amenaient leurs amies, leurs voisines, en quelques mois, nous avions plus de 500 enfants et plus de 400 mères et veuves à notre charge — aujourd'hui grâce à des subventions, à nos chers collaboratrices et collaborateurs nous aidons plus de 3.000 enfants tous les mois.

Mais c'était une joie nouvelle chaque jour de voir arriver nos protégées avec un visage rasséréné et plus calme. Elle avaient confiance en nous, elles n'étaient plus seules dans la vie.

M. le général Malleterre, M. Jean Finot, M. Louis Martin, M. le Dr Maurice de Fleury ont bien voulu accepter la vice présidence effective de notre œuvre, ainsi que Mme Jules Bloch, Mme Louis Martin.

Comme nous avions appris la détresse des soldats sans famille, notre présidente, Mme Lemaire-Crémieux alla voir M. Grosclaude au « Journal » et lui demanda, en décembre 1914, de faire

fendre un appel aux Familles Françaises pour que dans chaque maison de France, il y soit reçu un ou deux soldats isolés le soir de Noël, et le jour de l'An afin de leur rappeler un instant le sou. venir du cher foyer pour lequel ils combattaient avec tant d'énergie et qu'ensuite les jeunes filles, les mères protègent chacune un de ces braves.

M. Groscłaude répondit à notre Pré. sidente : « Mais c'est du Marrainage que vous demandez, madame, j'accepte, car je trouve l'idée charmante — et quelques jours après — l'appel était fait ah! quelle joie! lorsque nous apprîmes que des milliers de familles demandaient un filleul ! il y a des heures de bonheur, même en pleine guerre.

De tous côtés, on fit des marraines, l'élan était donné, nous avions accompli notre devoir envers nos chers soldats.

Mais nos familles endeuillées venaient plus nombreuses, nos veuves avec leurs petits dans leurs bras ou se serrant tout près de leurs mères, avec Ah ! quelle joie! lorsque nous apprîmes un mouvement de crainte. Nous fûmes frappés de l'air consterné de ces enfants, les larmes coulaient lenvions de la peine à les consoler. Une idée nous vint : Mais il y a des enfants heureux ! notre appel aux cœurs des Françaises a été entendu pour les soldats isolés. Vite ! sonnons le tocsin d'appel de la souffrance, les mères de France donneront un frère ou une sœur de guerre à leur enfant, essayant ainsi de payer la dette sacrée et d'exaucer le dernier vœu du soldat mourant. Nous avions trouvé la source de bonheur que l'Enfance heureuse allait répandre sur l'Enfance malheureuse!

Depuis, nous avons fait des centaines de protections et notre idée a inspiré « La Fraternité Américaine » qui va donner un ami américain à nos chers petits et 0 fr. 50 centimes par jour pendant deux ans.

On ne peut s'imaginer le réconfort, le bien que peut amener cette protection; le protecteur aussi en ressent les effets bienfaisants; son jeune cœur s'ouvre, il est fier qu'on ait confiance en lui et la joie qu'il éprouve est presque égale à celle qu'il apporte à son protégé et puis il y a la maman heureuse qui tend la main à la pauvre désolée.

Chères mamans de France, venez à notre aide que vos enfants nous écrivent pour nous demander un frère ou une sœur de guerre. Pas d'obligation. Correspondance, vêtements, jouets, livrés et le miracle s'accomplira — le logis du soldat disparu sera transformé dès que la petite lettre arrivera elle apportera l'espoir, la confiance dans la vie de ces chers petits et le jour où vous recevrez le frère ou la sœur de guerre, votre maison vous semblera belle! Et regardez bien, la veuve et l'enfant ont une auréole de gloire ! vous devinerez l'ombre du cher papa, vous représenterez la France ouvrant son cœur aux souffrances de notre pays pour lequel le héros a donné sa vie.

La Présidente Fondatrice,
C. ESTHER LEMAIRE-CREMIEUX.

La Presse et les Femmes

Le Matriarcat, la Gynécocratie, par L. d'Ervieux (Le Théosophe).

La *Vie féminine*, dans son numéro du 30 juin 1914, nous annonçait que le professeur Arno Poebel a découvert, dans les ruines de Nipur, une inscription qui, déchiffrée, donne une nouvelle version de la genèse : « *Une déesse et non un dieu aurait créé le monde.* » Cette version paraît des plus authentiques puisque ce n'est pas seulement à Nipur que l'on peut en retrouver les traces, attendu que presque toutes les religions anciennes, antérieures au culte de Dyonisos et à l'apparition du patriarcat, en font la base de leur croyance.

Les Livres

La Ville envahie, par Paul de Saint-Maurice.

C'est un témoin, non pas impartial, mais resté maître de lui, qui brosse ce tableau navrant des souffrances de l'occupation. On sent qu'il n'y a ni exagération ni recherche d'effet, mais seulement une douleur profonde et sans espoir de soulagement avant la grande délivrance. L'auteur confirme ce qu'on sait déjà du courage des ouvrières lilloises, qui ont préféré la famine au salaire de l'ennemi pour un travail nuisible à nos soldats.

Le manque de nouvelles, la séparation des êtres chers, l'oppression d'un espionnage continuel portant sur tous les gestes, toutes les paroles, et jusque sur les physionomies révélatrices des pensées; enfin, le contact incessant, obsédant, d'ennemis dépourvus de toute délicatesse, « pénétrés » de la conviction profonde qu'ils sont la « perfection même », autant de blessures douloureuses, à chaque instant rouvertes, épuisantes, et que l'habitude exaspère au lieu d'atténuer.

Il était bon de révéler ou de rappeler ces choses. A tenir présent dans notre pensée le souvenir constant des plaies subies par nos frères et sœurs des pays envahis, nous supporterons d'un cœur plus fort nos propres piqûres.

Faut-il supprimer l'allemand ou quelle place lui donner? par A. Pinloche.

Dans cet article spirituel et lucide, M. Pinloche, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de Lille, et maître de conférences à l'Ecole Polytechnique, expose sa thèse, selon laquelle l'étude de l'allemand demeure nécessaire : « Loin de nous désintéresser — comme nous l'avons fait jusqu'ici, par une trop aveugle confiance, non exempte peut-être d'une certaine paresse — des agissements de nos dangereux voisins, en commençant par ignorer leur langue, il faudra au contraire et plus que jamais s'assurer de ce puissant moyen d'investigation et de défense, l'un des plus sûrs et des plus efficaces qui existent ».

Quinze jours au Pays des Khmers, par Rose Quaintienne. Préface du général de Beylie.

Quand reviendra le temps des villégiatures paisibles et des voyages, les Français qui auront appris à mieux connaître les indigènes de nos colonies, seront sans doute plus intéressés qu'autrefois à ces colonies elles-mêmes, si riches en beautés de toutes sortes.Mme Rose Quaintienne, directrice du « Réveil Saigonnais », et qui contribue de toute son ardeur et son talent à faire aimer la France à Saïgon, apporte à l'œuvre réciproque un tribut efficace. Son charmant petit livre, documenté, orné de photographies et écrit avec une gracieuse simplicité, servira de guide aux visiteurs des merveilleuses ruines d'Angker et offrira aux autres lecteurs qui ne pourraient les voir d'aimables compensations. On y lira la légende cambodgienne de la princesse qui fut changée en singe hurleur, pour avoir manqué d'esprit de décision, et celle où deux rotteurs, une corneille, une grenouille et une mouche, alliés, ayant pour eux le droit, l'intelligence et le nombre, vinrent à bout du colossal éléphant qui ne connaissait pas d'autre loi que la force, et dont le gros pied, envahisseur brutal, avait détruit le foyer des oisillons.

ALICE BERTHET

ON NOUS ECRIT :

A PROPOS DES ALLEMANDES

Ne penserez-vous pas qu'il serait équitable de citer dans *la Française* les noms des femmes allemandes qui s'insurgent publiquement contre les mensonges et les crimes de l'impérialisme boche ?

Ces citations ne tiendraient pas beaucoup de place. Pour l'instant, je ne vois à nommer que les socialistes Rosa Luxembourg et Clara Zetkin, sans cesse en prison et Mme Katherine Brodnitz, dont deux articles, où elle attaquait vigoureusement les chefs militaires, auteurs responsables de cette guerre, viennent d'amener la suspension de la *Zutkunft*, la revue de Maximilien Harden. Mme Brodnitz va être poursuivie pour tentative d'agitation séditieuse.

Ce que nous apprennent tous nos autres journaux peut bien être reproduit par la *Française* sans qu'elle courre le risque d'être accusée de « Kienthalisme. »

MARY LÉOPOLD-LACOUR

Chronique des Œuvres & Institutions

EBENISTES, MENUISIERS, TAPISSIERS

Un Comité de dames et de jeunes filles vient de fonder à Versailles, pour Seine-et-Oise, une œuvre nouvelle, qui vient bien à son heure, c'est l'Œuvre des Meubles pour les foyers dévastés.

Son but est de recueillir des meubles usagés, de la literie, de la vaisselle, et tout ce qui peut servir à faire ou réparer des meubles.

Un atelier de réparations sera dirigé par les dames fondatrices, qui participeront de leurs mains à la remise en bon état de tout ce qui n'exigera pas une trop savante technique, et occupera des militaires convalescents, menuisiers, ébénistes, tapissiers, etc.

Les meubles ainsi réparés seront expédiés aux régions libérées, et meubleront les abris provisoires et les maisons hativement relevées, pour permettre aux réfugiés de rentrer chez eux.

Nous espérons que les lectrices de La Française s'intéresseront à cette initiative féminine, qui mérite d'être encouragée, et a déjà obtenu les meilleurs résultats.

Les souscriptions sont reçues chez Mlle Briez, trésorière, 5, rue de l'Ecole, Versailles.

LE FOYER DE L'OUVRIERE

Il a été fondé, il y a 24 ans, par l'initiative d'un groupe de l'Union Chrétienne de Jeunes filles, un Restaurant pour dames seules. Les fondatrices de cette œuvre avaient vu de près les dangers auxquels sont exposées les jeunes filles qui travaillent dans les ateliers à Paris, et elles ont voulu leur éviter le plus grave : les mauvaises rencontres qu'elles peuvent faire dans les restaurants où elles doivent prendre leurs repas.

Nos débuts ont été modestes, mais notre clientèle s'est augmentée rapidement. Les directrices apportent tous leurs soins à la qualité des mets; elles cherchent à créer autour des jeunes filles une atmosphère de sympathie et de liberté. Nous désirons qu'elles aient le sentiment de l'intérêt très grand que nous leur portons, tout en les laissant parfaitement libres dans leurs opinions et leurs croyances.

Le jour de l'inauguration du premier Foyer (60, rue d'Aboukir), 9 jeunes filles vinrent s'asseoir aux tables préparées pour elles; la première année comptait 2951 repas. En 1915, les 5 Foyers servirent 204.075 repas.

En 1914, la vie de nos Foyers s'est modifiée; ils se sont à peu près transformés en ouvroirs, en soupe populaire de la Croix-Rouge, en lieux de réunions; peu à peu, ils ont repris leur activité ordinaire. Nos directrices font des miracles pour satisfaire leur jeune clientèle avec une augmentation de prix à peine sensible, qu'elles ont accepté de bonne grâce en venant chaque jour plus nombreuses. Le désir du Comité a toujours été de venir en aide aux travailleuses, et plus que jamais, il s'efforce d'atteindre ce but en ces années d'épreuves.

60, rue d'Aboukir,
102, rue de Richelieu,
69, faubourg Saint-Denis, avec chambres meublées ou non;
102, rue de Charonne, avec chambres à 2 ou 5 lits.

GROUPE AMICAL DE PROFESSEURS DU XVI^e^
19, rue George-Sand.

Cours de littérature française et étrangère, par Mlle Alice Berthet, O. A. — On s'inscrit d'*avance*, les mardis et jeudis, de 10 à 12 h., ou le mardi soir, de 6 à 8 h.

Pour une élève et une série, 15 fr.; deux personnes ensemble pour une série, 12 fr. par personne; pour les deux séries, une seule élève, 25 fr.; pour les deux séries, deux personnes ensemble, 20 fr. par personne.

On peut assister à une seule séance moyennant 2 fr. par personne. Tous les cours sont payables d'*avance*.

Le cours a lieu le mercredi à 5 h. *très précise.*

Sujet du cours. — Première série Novembre-décembre : le Moyen-Age.

Deuxième série, fin janvier-mars : la Renaissance.

L'AIDE MORALE

L'Aide Morale donnera une séance le dimanche 5 novembre, dans la salle des fêtes de la mairie du 13^e^ arrondissement.

Causerie de Mme A. Moll Weiss, directrice-fondatrice de l'**Ecole des Mères**. Conférence de M. Brancourt avec audition par les artistes de nos meilleurs théâtres.

CONCOURS
aux Fonctions Publiques

Nous publions sous cette rubrique non seulement les concours accessibles aux femmes mais ceux exclusifs aux hommes, non moins utiles à connaître pour les mères qui ont des fils à orienter.

EMPLOIS RESERVES AUX MUTILES ET REFORMES N° 1

Adjoint technique des Ponts et Chaussées et des Mines. — **Date officielle:** fin 1916. — **Age maximum:** 40 ans. — **Traitement:** 1.200 à 3.500 francs.

Vérificateur adjoint des poids et mesures. — **Date officielle:** fin 1916. — **Age maximum:** 40 ans. — **Traitement:** 1.800 à 7.000 francs.

Dessinateur stagiaire à la Compagnie des Chemins de fer de l'Est. — **Date officielle:** fin 1916. — **Age maximum:** 40 ans. — **Traitement:** 1.900 à 3.000 fr. — Avantages divers.

Expéditionnaire à la préfecture de la Seine. — **Date officielle:** fin 1916. — **Age maximum:** 40 ans. — **Traitement:** 2.100 à 4.200 fr.— Avantages divers. Emploi classé dans la 3^e^ catégorie.

Préposé des Contributions indirectes. — **Date officielle:** fin 1916. — **Age maximum:** 40 ans. — **Traitement:** 1.800 à 3.600 fr. — Avantages divers. Emploi classé dans la 3^e^ catégorie.

Commis de l'Assistance Publique à Paris Traitement: 4.800 à 11.00 fr. — Avantages divers. — Licence exigée.

— **Date officielle:** fin 1916. — **Age maximum:** 40 ans. — **Traitement:** 2.000 à 4.200 francs. — Avantages divers. — Emploi classé dans la 2^e^ catégorie.

CONCOURS A TITRE CIVIL

Administrateur stagiaire de l'Inscription Maritime. — **Date probable:** fin des hostilités. — **Age maximum** : 24 ans. —

Rédacteur stagiaire à la Caisse des Dépôts et Consignations. — **Date officielle:** fin des hostilités. — **Age:** 22 à 30 ans. — **Traitement:** 1.500 à 5.000 fr. — Accès aux emplois supérieurs. — Baccalauréat exigé.

Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.— **Date du Concours:** Juin 1917. — Ce concours est réservé aux jeunes gens des classes 17, 18 et 19. — (1^re^ partie du Baccalauréat exigée).

Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr.— **Date du concours:** Juin 1917. — **Age:** 17 à 22 ans. — Première partie du Baccalauréat exigée.

Ecole Nationale vétérinaire. — **Age:** 17 à 25 ans. — **Date du concours:** 1^er^ août 1917. Baccalauréat exigé.

Les lecteurs qui désirent des renseignements au sujet des emplois indiqués ci-dessus ou d'une carrière administrative quelconque, peuvent s'adresser de notre part à MM. les Directeurs de l'Ecole du Fonctionnaire, 10, rue Chardin, Paris, XVI^e^

Joindre un timbre de 0 fr. 10 et ne pas oublier de mentionner sa qualité de lecteur de **La Française.**

COURRIER DES LECTEURS

Nous répondons ici aux lettres de nos abonnés. Pour toute réponse par poste, prière de joindre un timbre.

Mme L. de F. (Nice). — Merci de vos observations sympathiques. Nous ne saurions donner en permanence les adresses des groupements de toutes sortes comme on nous reproche de ne pas le faire. Un journal n'est pas un annuaire. Nous le faisions seulement pour les sociétés féministes lorsque nous avions quatre pages. Nous essaierons de réaliser le résumé mensuel international dont vous parlez.

Mme Huline (Vienne). — «La Française» fut la première à préconiser l'idée exposée dans la circulaire que vous nous communiquez. Nous ne pouvons actuellement que souhaiter de voir mettre en route sur des bases sérieuses, qui ne sont point encore trouvées. Merci de nous signaler votre effort local contre l'alcool. Nous aimerions savoir par quels actes restrictifs de la consommation ou répressifs de l'ivresse publique les municipalités mêlées activement à la propagande verbale de la Ligue nationale appuient cette propagande. Nous vous serions reconnaissants si, pour l'exemple, il vous était possible de nous en citer quelques uns.

A nos Abonnés étrangers

Nous avons le regret de prévenir les abonnés dont les noms suivent, que sans nouvelles d'eux depuis trop longtemps, nous ne pouvons continuer à leur adresser *La Française*, sans savoir si elle leur parvient.

Pour les abonnements à l'étranger seulement, étant donné les difficultés d'envoi d'argent causées par la guerre, nous continuerons l'envoi du journal aux anciens abonnés qui nous en feront la demande avec la promesse de s'acquitter plus tard.

31 août 1915. Son Excellence, Mme Moroze, Gretschesky. Prosped 11 logt 3. Petrograd Russie.

31 octobre 1915. M. Robert Kirsten. Moss, Norvège.

30 novembre 1915. Mme Julia Franco, Portel Alentgo. Portugal.

31 décembre 1915. Association de propagande féministe. 17, R. des Arcs de Limoeiro 17. 3^e^ Lisbonne Portugal. — M. Martinez Pierra Alcala 60. Madrid-Espagne. Mme Sophie Kosakewitch, 16, rue Goubernatorskaia. Karkoff Russie — Mme Marie Buturream, Strada Sararie 89. Iasi Roumanie.

31 mai 1916. Mme Sophie Jasowieff, Bolschoï Sampsoniewsky Prospect 92. Logt 11 Petrograde Russie.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Modifications au service des trains

La Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée va apporter, d'accord avec l'Autorité Militaire, les changements et améliorations ci-après au régime des transports des voyageurs :

Relations Paris-Marseille-Vintimille

A partir du 11 octobre 1916 :

a) Le premier Rapide quittant Paris à 20 h. 05 comprendra uniquement des 2^e^ classe entre Paris et Marseille avec wagon-restaurant. Paris, dép. 20 h. 05, Lyon, dép. 3 h. 50, Marseille arr. 8 h. 54.

b) Le deuxième rapide quittant Paris à 20 h. 15 n'aura que des 1^re^ classe entre Paris et Marseille.

Paris, dép. 20 h. 15; Lyon, dép. 4 h. 07; Marseille, arr. 9 h. 08.

Couchettes Paris-Marseille, Lits-Salons, avec ou sans draps, wagons-lits entre Paris et Vintimille. Restaurant Valence-Vintimille.

Ces deux trains seront fusionnés entre Marseille et Vintimille et comprendront sur ce parcours des voitures de 1^re^ et 2^e^ classes. Marseille, dép. 9 h. 33, Nice, arr. 14 h. 02, Vintimille, arr. 15 h. 44.

Pendant la période du fort mouvement sur la Côte d'Azur, le rapide de 20 h. 15 aura sa marche très accélérée entre Marseille et Vintimille, de façon à arriver à Nice à 13 heures, et ne comportera que des 1^re^ classe, avec places de luxe de toute nature, sur l'ensemble de son parcours.

La date de mise en application de cette mesure sera fixée ultérieurement.

Relations Paris-Chamonix

Pour faciliter les voyages entre Paris et Chamonix pendant la période des grandes neiges, un express 1^re^ et 2^e^ classes sera mis en marche, à partir du 20 décembre, entre Aix-les-Bains et Chamonix par Annecy; ce train, qui sera en correspondance à Aix-les-Bains avec l'express quittant Paris à 20 h. 25, arrivera à Chamonix à 11 h.

Une voiture directe de 1^re^ classe avec lits-salon circulera entre Paris et Saint-Gervais-les-Bains et Le Fayet.

Ce service commencera le 19 Décembre au départ de Paris.

NOUS AVONS REÇU :

Pour le budget de La Française, depuis le 15 octobre : de Mme Alphen Salvador 20 fr.; de Mme de Ferrer, 5 fr.; de Mme du Breuil de Saint-Germain, 200 fr.; de Mme Ferdinand Rèy, 4 fr.; de Mme Ferdinand Roy, 4 fr.; de Mme Eugène Simon, 100 fr.

EXPOSITION OUVERTE

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze.

Exposition d'œuvres d'artistes modernes par la Société des amis des artistes, jusqu'au 30 novembre.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE appareil 6,5 × 9 ou 9 × 12 jumelle ou bloc-notes, avec très bon objectif. 1014

Maisons Recommandées

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison **Bignon-Pariani.** — **Fondée en 18..**
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04

Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front

Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES

BIERES FANTA non alcoolisées
Bières Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-

HORS-D'ŒUVRE

Maison **J. PATIN** (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet), Téléph. : Central 47-58.

Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions Province

La gérante : Jane MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Molière.

ECOLE ROY

7 Rue Lagrange PARIS (v^e^) 7

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme **FRANCO**
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours **GRATUITS** et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT **GRATUIT** DES ELEVES

FEUILLETON DE « LA FRANÇAISE » 1

L'ORIGINE
du Mouvement Féministe

PAR

JEAN PAIN

(*Suite*).

Si c'était d'un semblable malaise qu'était sorti le féminisme, il ne devrait pas manifester un degré de précision supérieur à la conscience que les femmes ont eue de leur condition au cours du XIX^e^ siècle. Or, nous savons que c'est bien péniblement, après d'innombrables souffrances, que la classe ouvrière a réussi à se grouper pour revendiquer un sort meilleur. Pendant de longues années, elle n'a aucun sentiment défini de la cause de son mal ; elle ne voit des ennemis ni dans le capital, ni dans la bourgeoisie ; bien plus c'est pour cette dernière qu'elle se sacrifie en 1830. La doctrine féministe au contraire n'a pas suivi cette évolution progressive. D'emblée, dès l'époque révolutionnaire nous trouvons ses principes nettement et entièrement constitués. Tous ceux dont nous vivons aujourd'hui, sont explicitement formulés, soit dans le discours célèbre de Condorcet et dans son article publié à la « Société de 1789 », soit dans la déclaration d'Olympe de Gouges ou dans ce que nous savons des questions agitées dans les clubs qui furent fermés sous la Convention. Tout y est, depuis l'affirmation d'égalité des sexes, jusqu'à la question du suffrage, de l'instruction et du droit de la femme à toutes les fonctions. Le féminisme depuis a pu gagner des partisans et étendre son champ d'action ; mais pour ce qui est de sa doctrine en sa forme constitutive, non seulement elle n'a pas eu besoin d'être développée, mais on peut même dire que maintes fois dans ses périodes de début elle a été poussée à l'extrême, aux plus extravagantes prétentions ; à tel point que les propagandistes de nos jours ont eu plutôt pour tâche d'analyser les revendications et de les rendre rationnelles que d'en accroître le nombre.

Comment une doctrine qui s'est posée tout d'abord en absolu aurait-elle pu prendre naissance chez une classe, dont le sentiment de sa misérable condition ne s'est que lentement élaboré ? C'est lui supposer une conscience extraordinairement nette de sa situation et des remèdes à y apporter. Quelle illumination lui aurait soudain révélé qu'elle a les mêmes capacités, le même rôle, les mêmes droits que l'homme ? Comment une vague souffrance, si aigue soit-elle, aurait-elle pu donner lieu à une systématisation aussi hardie ?

Au moment où la classe ouvrière, était encore trop timide pour faire parler d'elle, alors que seuls quelques économistes tels que Sismondi ont su faire entendre leur voix pour dénoncer les catastrophes futures; alors que les penseurs ne prirent conscience du péril industriel que quelque vingt ans plus tard avec Villermé (1840), Blanqui (1840) et Buret (1841), quel génie aurait été assez puissant pour tirer d'un malaise encore insoupçonné une doctrine aussi décisive que celle du féminisme ?

Ainsi la théorie économique de l'origine du mouvement féministe échoue devant l'analyse psychologique comme devant l'examen de l'histoire. Son défaut essentiel est d'avoir vu dans le sentiment une force assez puissante pour engendrer une doctrine sociale. Mais on ne se rend pas compte alors que le plaisir et la douleur sont choses éminemment relatives. Tel ouvrier qui souffre de la misère trouve dans la pauvreté même de sa condition des jouissances inconnues au riche : il ne craint ni la faillite, ni la perte de ses biens et se borne à accomplir mécaniquement sa tâche sans le souci que donne à l'industriel, l'effort pour créer des formes nouvelles. Voué au malheur en un sens, il en éprouve par cela même une certaine félicité qui a bien son prix. Toute souffrance peut être également ressentie comme joie, ainsi que le prouve le masochisme. Le sentiment qu'on a de sa propre fortune résulte donc bien plutôt d'une manière d'envisager la vie, c'est-à-dire d'une disposition de l'âme purement contingente que d'un état psychologique intrinsèque. Comment un élément aussi instable pourrait-il trouver la fixité nécessaire pour édifier une doctrine aussi solide et aussi durable que le féminisme ? En tant que pur point de vue de la conscience humaine, le sentiment manque de base objective pour faire œuvre sociale. Simple reflet de la personnalité dans l'évolution de l'histoire il ne compte pas pour une réalité.

En effet, nous le voyons incapable de déterminer la moindre tendance, même au milieu des circonstances les plus favorables pour lui. L'infériorité de la condition des femmes n'est pas une innovation de l'époque contemporaine; et cependant, au cours des siècles où elle s'est manifestée avec le plus de rigueur, elle n'a suscité aucun mouvement d'émancipation. Sans doute il ne faut pas juger du malheur d'autrui par la conception que nous en avons, car il pourrait se faire que notre aïeule se soit trouvée heureuse dans une position que nous considérons aujourd'hui comme une diminution de la vie. Mais bien au contraire, nous savons qu'elle avait un sentiment très vif de sa souffrance. M. Charles Vérecque dans son « Histoire de la Famille » s'est plu à en recueillir de nombreux témoignages,principalement dans les chants et les poésies du moyen âge pour le jour du mariage. Ce qui ressort de ces documents, où le fond même de l'âme populaire se révèle dans toute sa pureté, c'est un immense cri de douleur de la femme sur sa destinée. Au milieu même des fêtes et des ris et encore dans toute la splendeur de ses habits de noces, elle se voit déjà vivée à un être trompeur qui la maîtrisera, et condamnée à quitter ses doux attributs de fille pour une existence qui sera pour elle le commencement de l'Enfer. Puis à ses compagnes qui viennent avec des fleurs lui exprimer des souhaits de bonheur, elle dit un dernier adieu, non moins émouvant que celui du forçat au moment de s'embarquer pour le bagne. Pourtant il ne lui vient pas à l'esprit de tenter le moindre mouvement de révolte. Non seulement la claire conscience de sa douleur est impuissante à déterminer une impulsion quelconque qui la porte à réagir, mais elle ne l'empêche même pas de considérer sa misérable condition comme parfaitement naturelle. Peut-être lui manquait-il plusieurs siècles de civilisation pour comprendre qu'au contraire la souffrance est dans ce cas l'indice d'un état anormal? Mais cela prouve justement qu'il faut, pour déterminer un mouvement social, quelque chose de supérieur au sentiment. Celui-ci peut bien servir de thème aux revendications ; en tant que symbole d'une organisation défectueuse il fournit des exemples typiques et devient par là un drapeau de ralliement pour une doctrine ; — et c'est ainsi que le féminisme a puisé dans les abus résultant de l'exploitation de l'ouvrière un renouveau d'énergie; — mais au dessus de cette considération d'ordre pratique, simple occasion d'activité pour un parti, il faut une cause directrice, qu'on ne trouvera pas dans une affection subjective de l'âme humaine, mais dans la condition même de l'évolution d'un peuple.

Cette critique ne nous aura pas amené à un simple point de vue négatif ; grâce à elle nous entrevoyons la faiblesse de certains arguments qu'on a coutume de produire en faveur ou à l'encontre d'une doctrine. Puisque les réformes sociales ne dépendent pas du bien-être plus ou moins vif que peut revendiquer l'individu, il est vain de prétendre donner une preuve décisive de la valeur du féminisme en vantant le bonheur que les deux sexes retireraient de réalisation ; et il ne faut pas croire non plus qu'on l'aura réfuté après avoir établi tous les maux et les perturbations qu'il apporterait soi-disant dans la vie de famille. Mais combien vaine surtout est cette préoccupation de certains esprits, qui, reconnaissant loyalement que la femme souffre de nombreux abus dans sa condition, mais désireux cependant de lui conserver ses attributs séculaires, s'ingénient à construire tout un système d'amélioration qui lui donnerait le parfait bonheur sans l'obliger à changer d'état. Non, la question du bonheur n'est point ici en cause. Si la grande voix de la nature se fait entendre pour réclamer le développement intégral de la personnalité et de l'activité féminine, ni l'attrait d'un foyer embelli, ni le tableau des charmes que procure dans un ménage les soins assidus d'une épouse dévouée, ni la vision réconfortante d'une mère vouée toute entière à l'éducation de ses enfants, ni aucun sentiment d'aucune espèce n'y feront rien. Les impressions personnelles n'ont pas de poids dans le déroulement inéluctable des lois de la vie

C'est à une de ces lois que nous voudrions rattacher le mouvement féministe ; aussi nous ne souscrirons pas davantage à la théorie qui voit en lui l'avènement d'une idée, la glorification de ces droits de l'homme, qui ont tant agité les esprits depuis un siècle et pour lesquels nos pères ont répandu tant de sang. Cette conception trouve encore de nombreux adeptes de nos jours : « Le rationnalisme des idéologues du XVIII^e^ siècle, lisons-nous dans la Grande Encyclopédie, fondant l'organisation sociale et la législation sur le droit naturel, a déterminé le mouvement des esprits en faveur de l'émancipation des femmes. La transformation radicale des conditions économiques et sociales dans les temps modernes, et particulièrement depuis un siècle, a donné à ces débats une grande importance. Néanmoins ils restent surtout théoriques, et c'est au nom de la justice, des principes de la morale et du rationnalisme philosophique qu'on a plaidé la cause des femmes et obtenu de considérables améliorations dans leur condition. »

L'auteur néglige d'ailleurs de nous expliquer comment il se fait que le féminisme qui découlerait logiquement de la philosophie des contemporains de Voltaire et de Rousseau, ait été, par une inconséquence étrange, totalement ignoré d'eux qui partageaient même à cet endroit des opinions diamétralement opposées.

Le principe sur lequel repose la philosophie du XVIII^e^ siècle, nous paraît au contraire tout à fait réfractaire aux idées d'égalité des sexes. En effet, si la nature est foncièrement bonne et fait toujours bien ce qu'elle fait, si la morale consiste à ramener à l'état pur pour permettre à l'individu de suivre ses voies, et si l'on ne connait pas au dessus d'elle une puissance proprement morale capable de remonter son cours, il est évident qu'à la conscience seule, le rôle qu'elle paraît avoir assigné à la femme semble se révéler par l'apparence de faiblesse et par les fonctions maternelles dont elle l'a revêtue. Il est à noter que c'est toujours au nom de la nature qu'on prétend s'opposer à l'émancipation de la femme, c'est-à-dire au nom du principe fondamental des philosophes, dont les idées auraient, dit-on, contenu en germe la doctrine féministe.

M. Ferdinand Buisson qui reproche à Stuart-Mill, à Laboulaye et à Charles Secrétan, d'avoir envisagé le problème non point de vue « philosophique », c'est-à-dire dans ses « termes généraux théoriques, sans rapport avec le domaine des faits observables », se comporte cependant à la manière de ses devanciers, lorsqu'il considère le suffrage féminin aux Etats-Unis, comme « le plus saisissant exemple de la victoire d'une idée abstraite par les seules forces de l'idée. » Cette théorie jugée sous le coup des [illegible] nous avons formulées [illegible] sentiment.

[illegible] Pain.

(A suivre.)